# ABC NAT C NET

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 500 euros**
**Siège social : 138 Rue de Châteauvert, 26000 VALENCE**
**810 412 924 RCS ROMANS**

## PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 juin,

Madame Natacha RUCHON,

Associée Unique et Présidente de la société ABC NAT C NET,

Après avoir exposé :

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 138 Rue de Châteauvert, 26000 VALENCE au 80 Chemin de la Croze, 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Natacha RUCHON, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 138 Rue de Châteauvert, 26000 VALENCE au 80 Chemin de la Croze, 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 80 Chemin de la Croze, 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT".

Le reste de l'article demeure inchangé.

SECONDE DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Natacha RUCHON

